PROTECTION DE L'ENFANT HANDICAPE

Situation de fait :

L'un de vos clients a un enfant handicapé.
Il souhaiterait qu'à son décès et celui de sa femme, son capital se transforme en rente à vie pour leur fils.

Vous vous interrogez donc sur une idée de montage.

Analyse :

Parmi les produits financiers dont disposent les parents, le contrat de rente-survie et le contrat d'épargne-handicap sont des outils performants qui leur permettent de constituer des ressources au profit de leur enfant en situation de handicap.
Ces deux contrats sont complémentaires.

I/ La rente survie

Les contrats de rente survie sont des contrats d'assurance en cas de décès souscrits par tout parent, en ligne directe ou collatérale jusqu'au 3ème degré, au bénéfice d'une personne handicapée, ou encore par une personne ayant la charge de la personne handicapée.

Ce contrat prévoit qu'au décès de l'assuré, une rente viagère ou un capital sera versé à la personne handicapée bénéficiaire exclusive du contrat.

L'enfant en situation de handicap doit être atteint d'une infirmité qui l'empêche :

- s'il est âgé de moins de 18 ans, d'acquérir une instruction ou une formation professionnelle d'un niveau normal ;
- s'il est âgé d'au moins 18 ans, de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité.
  - ➔ Le contribuable peut justifier de l'état d'infirmité du bénéficiaire par tous les éléments de preuve, notamment en invoquant une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le versement s'opère, au choix, sous forme d'un capital ou d'une rente et est subordonné à 2 conditions :

- le décès de la personne assurée durant la période d'assurance ;

- et la survie du bénéficiaire à cette date.
  - ➔ Le contrat ne doit couvrir que le risque assuré.
  - ➔ Le contrat doit revêtir une durée d'au moins 6 ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005, en cas de décès prématuré du bénéficiaire handicapé avant le souscripteur, le contrat peut prévoir que les cotisations versées pourront être récupérées.

En cas d'assurance conjointe des 2 parents, l'option entre capital ou rente se déclenche au décès du dernier conjoint survivant.

➔ Remarque : Les compagnies ne permettent pas de souscrire de tels contrats après un certain âge, généralement fixé à 60 ans, et exige la réalisation d'un examen médical de l'assuré.

Ce contrat a beaucoup d'avantages car il n'a aucun impact sur les prestations.
En effet, les rentes servies n'entrent pas dans le calcul des plafonds de ressources ouvrant droit aux prestations sociales telles que :

- Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Prestation de compensation,
- Allocation compensatrice,
- Allocation logement à caractère social.
  - ➔ Il n'a pas d'impact non plus sur l'aide sociale.
  - ➔ Au final, les rentes issues de ce contrat s'ajoutent au minimum laissé à la disposition de la personne hébergée en foyer et ne diminuent pas ses allocations.

II/ L'épargne handicap

Les contrats *« d'épargne handicap »* sont des contrats d'assurance-vie qui garantissent, à l'échéance, le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré en vie atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle.

Ce contrat est un contrat d'épargne, d'une durée de 6 ans minimum, souscrit par la personne handicapée à partir 16 ans (ou par son représentant légal) avec ses ressources propres.

Rachats ou avances sont autorisés

L'assuré ne doit pas avoir liquidé ses droits à la retraite.

L'assuré doit répondre à un questionnaire de santé. L'assureur peut demander un examen médical préalable, ce qui est souvent le cas lorsque les capitaux engagés sont d'un montant important.

Il n'y a pas d'âge limite pour souscrire.

Banque Privée 1818
Pôle « Solutions patrimoniales »
Département Ingénierie patrimoniale
115, rue Montmartre
75002 Paris
www.banqueprivee1818.com

Sélection 1818
Contact commercial : 01 58 19 70 23
contact@selection1818.com
115, rue Montmartre
75002 Paris
www.selection1818.com